

bonnes affaires

Passez votre annonce au 0 820 000 010 (0,15€/mn + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 9h à 12h

Agriculture, Jardinage, Bois de chauffage, Divers jardinage, Bricolage

Chauffage Climatization, Loisir - Détente

Vins et spiritueux

Animaux, Chevaux, Randonnée, loisir

Meuble, Chambre et literie

Antiquités, brocante, Divers

Collection, Monnaie

Divers, 1 journal, 3 cahiers

Autres légales

5 BONNES RAISONS DE VENDRE votre voiture avec nous

1 2 3 4 5 Votre annonce Internet est 100% gratuite ! Votre cote auto est 100% Gratuite ! Votre annonce en ligne pendant 8 semaines Saisissez votre annonce en 2 min chrono Offrez vous plus de visibilité dans le journal

ouestfrance-auto.com + de 200 000 annonces en ligne 2ème SITE D'ANNONCES AUTO DU GRAND OUEST*

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plouñevéz-Moëdec AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Vieux-Marché AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président Joël LE JEUNE. Préfet des CÔTES-D'ARMOR Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du développement durable Installations classées pour la protection de l'environnement Commune de SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE AVIS AU PUBLIC

L'Assemblée générale ordinaire de la Ligue Contre le Cancer des Côtes d'Armor aura lieu le Mardi 23 juin à 14 h, 1, rue Alain-Colas, 22950 Trégueux. Ordre du jour : 1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2019. 2. Rapports moral, d'activités. 3. Rapport financier, affectation du résultat 2019. 4. Rapport du commissaire aux comptes. 5. Approbation des comptes 2019, budget prévisionnel 2020. 6. Quitus de l'AG au CA. 7. Quitus aux trésoriers. 8. Election du commissaire aux comptes. 9. Election d'administrateurs. 10. Questions Diverses.

AVIS DE CONVOCATION L'Assemblée générale ordinaire de la Ligue Contre le Cancer des Côtes d'Armor aura lieu le Mardi 23 juin à 14 h, 1, rue Alain-Colas, 22950 Trégueux. Ordre du jour : 1. Approbation du PV de l'AG du 23 avril 2019. 2. Rapports moral, d'activités. 3. Rapport financier, affectation du résultat 2019. 4. Rapport du commissaire aux comptes. 5. Approbation des comptes 2019, budget prévisionnel 2020. 6. Quitus de l'AG au CA. 7. Quitus aux trésoriers. 8. Election du commissaire aux comptes. 9. Election d'administrateurs. 10. Questions Diverses. En raison de la crise sanitaire et des règles qui s'y attachent, cette assemblée générale se déroulera uniquement sur inscription par mail : cd22@ligue-cancer.net

Côtes d'Armor le Département Avis administratifs

RD 36, aménagement du carrefour giratoire du Bouillon à La Méaugon Référence : DI/SGT-2020-01 PARTICIPATION DU PUBLIC (application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement)

RD 36, aménagement du carrefour giratoire du Bouillon à La Méaugon Référence : DI/SGT-2020-01 PARTICIPATION DU PUBLIC (application de l'article L.120-1 du Code de l'environnement) Le Conseil Départemental met à disposition du public le projet de décision d'approbation technique de l'aménagement du carrefour giratoire du Bouillon sur la route départementale n° 36 à La Méaugon (référence : DI/SGT-2020-01). Une note de présentation accompagnée de plans est mise à disposition du public qui peut également déposer des observations sur le site internet : (www.cotesdarmor.fr) - à l'accueil de la mairie de La Méaugon (rue des Fontaines, 22440 La Méaugon) - par voie postale (Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, DI/service grands travaux, 9, rue du Parc, CS 42373, 22023 Saint-Brieuc cedex 1). Au terme de cette procédure et après présentation à la commission permanente pour l'approbation du projet, une délibération accompagnée d'un exposé des motifs ainsi que d'une synthèse des observations seront publiés sur le site internet pendant 3 mois.

Commune de Loctudy Aménagement scénographique de l'ancienne conserverie Alexis Le Gall PROCÉDURE ADAPTÉE Mairie, place des Anciens-Combattants, BP 2, 29750 Loctudy, tél. 02 98 87 40 02, courriel : mairie@loctudy.fr Objet du marché : aménagement scénographique de l'ancienne conserverie Alexis Le Gall. Le marché comporte 3 lots : Lot 1 : scénographie : agencement-impression-signalétique-audiovisuel. Lot 2 : composition graphique et illustrations. Lot 3 : production audiovisuelle et multimédia. Type d'avis : avis d'appel public à concurrence. Type de procédure : procédure adaptée. Catégorie : travaux. Date et heure limite de remise des offres : vendredi 10 juillet 2020 à 12 h 00. Conditions de remise des offres ou des candidatures : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable et les offres doivent être transmises par voie électronique sur le profil acheteur de Mégalis Bretagne à l'adresse suivante : https://marches.megalisbretagne.org/ Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus : profil acheteur Mégalis Bretagne. Date d'envoi du présent avis : 4 juin 2020.

Avis d'attribution marchés publics et privés

Terre et Baie Habitat Construction de 24 logements, lotissement «la Porte Neuve» à Langueux, relance AVIS D'ATTRIBUTION Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Terre et Baie Habitat, 17, rue Parmentier, BP 405, 22004 Saint-Brieuc cedex 1. Objet du marché : relance lot élanché, construction de 24 logements, lotissement «la Porte Neuve» à Langueux. Type de procédure : procédure adaptée. Titulaire du marché : SAS Bihannic. Date d'attribution : 13 mars 2020. Montant du marché ou niveau des offres : 99 989,05 euros.

Vie des sociétés SERLAR TCA Société de mandataire judiciaire 5, place Duguesclin 22000 SAINT-BRIEUC Dissolution de la SCI 34 RUE DE GOUEDEC (en liquidation) C/O Selarl TCA 5, place Duguesclin 22000 SAINT-BRIEUC Au capital de 114 336,76 euros RCS Saint-Brieuc 411 412 596 CLÔTURE DE LIQUIDATION Selon l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2019, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour, comptes déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc. Le Liquidateur Me François TREMELOT Gérant Selarl TCA.

ORATIO AVOCATS 5, rue Albert-Londres 44300NANTES AVIS L'AGO du 15 mai 2020 de la SC en liquidation SCI PHIGI, capital : 900 euros, siège social : La Biarrais des Alleux la Garaye, 22100 Taden, siège de liquidation : 3, rue des Trente, 35000 Rennes, immatriculée 480 853 738 RCS Saint-Malo : a) approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gilles Le Normand de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 15 mai 2020. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo, en annexe au RCS.

LM AUTOMOBILES Société à responsabilité limitée Au capital de 4 000 euros porté à 5 000 euros Ancien siège social : Le Champ Hervé 22630 SAINT-JUDOCE Nouveau siège social : 6, rue d'Armorique ZA du Chemin Bleu 35540 MINIAC-MORVAN 504 437 377 RCS Saint-Brieuc AVIS Par décision du 13 novembre 2019, et à compter du même jour : 1. le capital social a été augmenté de 1 000 euros pour être porté de 4 000 euros à 5 000 euros par apport en numéraire, 2. M. Frédéric Tournay, demeurant Les Champs Garances, 22630 Saint-Juvat a été nommé cogérant, sans limitation de durée, 3. le siège social a été transféré du Le Champ Hervé, 22630 Saint-Judoc au 6, rue d'Armorique, ZA du Chemin Bleu, 35540 Miniac-Morvan, 4. l'objet social a été modifié et devient : l'entretien et la réparation de tous véhicules à moteur, toutes prestations de restauration, carrosserie, tôlerie, peinture, dépannage ; l'achat, la vente, la distribution de tous véhicules terrestres à moteur, neufs ou d'occasion, par tous moyens et notamment par concession, représentation ou agence automobile ; le négoce et la vente d'accessoires, équipements et de pièces détachées sur tous véhicules à moteur et poids lourds ; l'exploitation de station de lavage ; la location de véhicules sans chauffeur. Cogérant : M. Manuel Lematre, demeurant 70, La Touche Pichard, 35720 Plesder. Les articles 2, 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation du RCS de Saint-Brieuc et immatriculation au RCS de Saint-Malo.

Pour avis La Gérance. CGE BIJOUTERIES SAS au capital de 300 000 euros Siège social : 7, rue l'Ormeteau 77170 SERVON 811 399 385 RCS Melun TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL Aux termes du procès-verbal en date du 24 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société au 43, rue des Tourelles, 22190 Plérin. Représentant légal : la société Pyk Bijouteries, Sasu siège 43, rue des Tourelles, 22190 Plérin, RCS Saint-Brieuc 845 149 434 Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de Saint-Brieuc désormais complet.

Architecte-BTP Avec l'architecte la conciliation peut être obligatoire Un particulier, mécontent du travail de son architecte, s'est vu refuser par la Cour de cassation le droit de saisir la justice parce qu'il n'avait pas engagé auparavant cette procédure de conciliation. Elle est obligatoire lorsque le contrat signé avec ce professionnel le prévoit. Mais cette particularité ne vaut qu'en cas de litige durant les travaux. En ne respectant pas cette clause de son contrat, le client perd le droit de saisir le juge. La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, publiée en novembre 2016, favorise le règlement des conflits par la conciliation pour tout litige portant sur moins de 4 000 €. (Cass. Civ 3, 13.7.2017, P 16-18.338).

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € Ht la ligne. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics Procédure adaptée Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Maitrise d'oeuvre pour les travaux relatifs à la réfection des toitures des bâtiments H, CC' et C au lycée Félix Le Dantec à Lannion PROCÉDURE ADAPTÉE 1. Maîtrise d'ouvrage : Conseil Régional de Bretagne, Direction de l'immobilier et de la logistique, 283, avenue du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7. 2. Mandataire du maître de l'ouvrage/organisme qui passe le marché : Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion. Tél. 02 96 05 09 00. Fax 02 96 05 09 01. 3. Mode de passation choisi : procédure adaptée articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. 4. Objet du marché : marche de maîtrise d'oeuvre pour les travaux relatifs à la réfection des toitures des bâtiments H, CC' et C au lycée Félix Le Dantec à Lannion. Montant prévisionnel des travaux : 576 000 euros HT. Mission de maîtrise d'oeuvre : DIA/AVP/PRO/ACT/EXE/Visa/DET/AOR. Les variantes sont autorisées. Les PSE suivantes sont obligatoires : mission OPC et mission SSI. 5. Durée de le marché : 30 semaines + 24 semaines de travaux + 12 mois de GPA. 6. Justificatifs à produire : cf. règlement de la consultation. 7. Retrait du dossier de consultation : le dossier est téléchargeable sur le site : https://marches.megalisbretagne.org 8. Visite du site : la visite du site est obligatoire. Les candidats devront prendre contact avec Luc Mahe au 06 78 00 88 91. Mail : luc.mahe@lannion-tregor.com 9. Critères de jugement des offres : - valeur technique : 60 %, - prix : 40 %.

10. Date limite de réception des offres : les offres parviendront impérativement par voie dématérialisée sur le site : https://marches.megalisbretagne.org avant le 26 juin 2020 à 14 h 00. 11. Renseignements Renseignement(s) administratif(s) : Lannion-Trégor Communauté, service commande publique, Audrey Cloarec. Tél. 02 96 05 80 18. Mail : commandepublique@lannion-tregor.com Renseignement(s) technique(s) : Lannion-Trégor Communauté, service construction, Luc Mahe. Tél. 06 78 00 88 91. Mail : luc.mahe@lannion-tregor.com 12. Voie de recours : Instance chargée des recours auprès de quels renseignements peuvent être obtenus : tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes France. Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84. E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr http://rennes.tribunal-administratif.fr Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif, 6, quai Ceine-ray, 44000 Nantes. Tél. 02 40 08 64 32/02 40 47 90 68. 13. Date d'envoi à la publication : 4 juin 2020.

Marchés publics Procédure adaptée

Commune de Saint-Pôtan Rénovation-extension de la salle des fêtes PROCÉDURE ADAPTÉE Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Saint-Pôtan. Correspondant : M. Arnaud Lécuyer, maire, 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan. Tél. 02 96 83 72 23. Courriel : Mairie.st-potan@wanadoo.fr Adresse internet du profil acheteur : http://www.e-megalisbretagne.org Le pouvoir adjudicateur agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Objet du marché : rénovation-extension de la salle des fêtes. Type de marché de travaux : exécution. Lieu d'exécution et de livraison : 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan. La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. L'avis implique un marché public. La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret : non. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Pas d'enchère électronique. Type de procédure : procédure adaptée. Date limite de réception des offres : 30 juin 2020 à 12 h 00. Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 mai 2020. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : M. Arnaud Lécuyer, commune de Saint-Pôtan, 9, rue Berthelot, 22550 Saint-Pôtan. Tél. 02 96 83 72 23. Courriel : Mairie.st-potan@wanadoo.fr

Ville de Lannion Nettoyage de linge de corps et de linge plat PROCÉDURE ADAPTÉE Identification de l'organisme qui passe les marchés : groupement ville de Lannion / CCAS de Lannion. Procédure adaptée. Objet du marché : affaire 2020 0012. Accord-cadre mono-attributaire. Nettoyage de linge de corps et de linge plat. Marché réservé : conformément aux articles R.2113-7 et L.2113-12 du Code des marchés publics. Le marché est réservé à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés. la proportion minimale mentionnée est fixée à 50 %. Critères d'attribution : - valeur technique 50 %, - prix 40 %, - délai de restitution 10 %. Durée : 1 an renouvelable 1 fois. Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site : www.e-megalisbretagne.org Date limite de remise des offres : vendredi 3 juillet 2020 à 12 h 00. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de : - P. Le Goff ou S. Fomel. Tél. 02 96 46 78 21. Mail : commande.publique@lannion.bzh - Catherine Toulouzan, directrice de l'Ephad Sainte-Anne. Mail : catherine.toulouzan@lannion.bzh ; 02 96 37 22 22. Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 5 juin 2020.

Architecte-BTP Avec l'architecte la conciliation peut être obligatoire Un particulier, mécontent du travail de son architecte, s'est vu refuser par la Cour de cassation le droit de saisir la justice parce qu'il n'avait pas engagé auparavant cette procédure de conciliation. Elle est obligatoire lorsque le contrat signé avec ce professionnel le prévoit. Mais cette particularité ne vaut qu'en cas de litige durant les travaux. En ne respectant pas cette clause de son contrat, le client perd le droit de saisir le juge. La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle, publiée en novembre 2016, favorise le règlement des conflits par la conciliation pour tout litige portant sur moins de 4 000 €. (Cass. Civ 3, 13.7.2017, P 16-18.338).